

220
69
BIBLIOTHÈQUE DE LA PAIX

PUBLIÉE PAR LES SOINS DE LA

LIGUE INTERNATIONALE ET PERMANENTE DE LA PAIX

PREMIÈRE LIVRAISON

LES

GUERRES CONTEMPORAINES

(1853-1866)

RECHERCHES STATISTIQUES

SUR LES PERTES D'HOMMES ET DE CAPITAUX

PAR

PAUL LEROY-BEAULIEU

TROISIÈME ÉDITION

PRIX : 50 CENTIMES

PARIS

PICHON-LAMY ET DEWEZ

ÉDITEURS DE LA BIBLIOTHÈQUE DE LA PAIX

15, RUE CUVAS

GUILLAUMIN ET C^{ie} 14, RUE RICHELIEU

SECRETARIAT, RUE CUVAS, 15

Tous droits réservés.

Les Guerres contemporaines

Paul Leroy-Beaulieu



Pichon-Lamy, Paris, 1869

Exporté de Wikisource le 27/10/2016

TABLE DES MATIÈRES

(ne fait pas partie de l'ouvrage original)

Déclaration de la Ligue internationale de la Paix

Avertissement

Les guerres contemporaines (1853-1866)

Circulaire

Recherches statistiques sur les pertes d'hommes et de^{du}
capitaux

Guerre de Crimée

Guerre d'Italie

Guerre d'Amérique

Guerres du Schleswig et d'Allemagne

Expéditions lointaines

Résumé des pertes matérielles des guerres
contemporaines.

Comité

Principales publications

La Ligue internationale de la Paix a été constituée le 30 mai 1867 par la DÉCLARATION suivante :

« Les soussignés, unis dans de mêmes sentiments de prévoyance, de justice et d'humanité ;

Considérant que la guerre et les animosités réciproques qu'elle engendre sont en contradiction même avec toutes les tendances de civilisation, et spécialement avec cet irrésistible mouvement qui, de plus en plus, rapproche les hommes par le travail ;

Convaincus que le véritable patriotisme, à mesure qu'il fait mieux sentir aux diverses nations le prix de leur propre indépendance, leur impose plus visiblement le devoir de s'abstenir de toute atteinte et de toute menace à l'indépendance des autres nations ;

Déclarant prendre ensemble la résolution de défendre et de propager, selon leurs forces, ces grands principes de respect mutuel qui doivent être désormais la charte commune du genre humain ;

Et dans cette intention ils se constituent, dès aujourd'hui, en Comité pour la formation d'une *ligue internationale et permanente de la paix* ;

Ils font avec confiance, pour le développement et le succès de cette œuvre, appel au concours de tous les hommes de bonne volonté de tous les pays. »

ALTGELD, conseiller intime de régence à Dusseldorf (Prusse).

ARLÈS DUFOUR, *vice président*.

Munich, *vice-président*.

Martin PASCHOUD, pasteur de l'Église réformée de Paris.

J. M. PASTOR, sénateur, ancien

Cesare CANTU, ancien député
au Parlement italien.

Michel CHEVALIER, sénateur,
membre de l'Institut, etc,
vice-président.

Auguste COUVREUR, membre de
la chambre des
Représentants de Belgique,
rédacteur de
l'Indépendance belge.

Jean DOLLFUS, ancien maire de
Mulhouse, *vice-président.*

Joseph GARNIER, rédacteur en
chef du *Journal des
économistes*, professeur à
l'École impériale des
ponts-et-chaussées,
secrétaire du Congrès de la
Paix, en 1849.

A. GRATRY, prêtre de
l'Oratoire, membre de
l'Académie française.

ISIDOR, grand rabbin du
Consistoire central
Israélite.

Baron Justus de LIEBIG, de

ministre des finances,
président de l'Association
espagnole pour la réforme
douanière, etc., *vice-
président.*

Frédéric PASSY, *secrétaire-
général.*

Charles SUMNER, membre du
Sénat des États-Unis, à
Boston, *vice président.*

Docteur de VARRENTRAPP, de
Francfort.

Auguste VISSCHERS, membre du
Conseil des mines de
Belgique, président du
Congrès de Bruxelles en
1848, vice-président du
Congrès de Paris en 1849,
etc., *vice-président.*

—

*Voir à la fin la Circulaire du
Comité.*

AVERTISSEMENT.

Le Comité de la *Ligue de la Paix* croit faire une œuvre utile en réunissant, dans une collection d'un format commode et d'un prix modeste, les publications les plus propres à dépopulariser la guerre et à populariser la paix. Il donne à cette collection le nom de *Bibliothèque de la Paix*.

La *Bibliothèque de la Paix* comprendra successivement des ouvrages anciens, trop peu connus ou difficiles à se procurer (comme les écrits d'Erasme, de l'abbé de Saint-Pierre, de Kant, de J.-J. Rousseau), et des ouvrages plus récents, quelquefois entrepris spécialement à l'intention de la *Ligue* et par ses inspirations, comme l'étude sur *la Guerre et les Épidémies*, confiée à l'un de ses membres. Les publications de la première catégorie sont dans le domaine public ; il n'y a rien à en dire. Pour les secondes le Comité croit de son devoir d'avertir qu'il n'entend pas les donner, dans toutes leurs parties, comme l'expression rigoureuse de ses propres idées. Il n'admettra dans la série des volumes imprimés par ses soins que des travaux sérieux, exempts de toute violence et de toute animosité politique ou religieuse, et sincèrement consacrés à l'étude de quelque'une des faces de la grande question dont il poursuit la solution. Il n'imposera pas aux écrivains qui lui prêteront leur

concours une étroite et méfiante censure, et ne prétendra pas les plier tous au joug d'une formule uniforme. La variété des points de vue est inévitable, et elle est un des éléments du progrès des idées. Il suffit que, par leur esprit général, les différentes parties de la *Bibliothèque de la Paix* concourent au même but ; qu'elles ne tendent manifestement qu'à éclairer et à instruire ; qu'elles soient, en un mot, sous une forme ou sous une autre, des œuvres de bonne foi et des œuvres de paix.

RECHERCHES STATISTIQUES SUR LES PERTES D'HOMMES ET DE CAPITAUX

Les importantes discussions législatives, qui ont tenu pendant plusieurs semaines le pays dans l'attente et dans l'inquiétude, le malaise de l'esprit public en proie aux plus cruelles appréhensions, ont donné à tout ce qui touche les guerres contemporaines, une actualité et un intérêt de premier ordre. Les questions de statistique militaire qui n'avaient jusque-là d'attrait que pour le petit nombre, ont acquis subitement aux yeux de tous une importance incontestable.

Aussi ne craignons-nous pas de présenter aux lecteurs un travail hérissé de chiffres et de faits. Nous nous sommes efforcé de fixer, avec toute l'exactitude possible, les pertes matérielles, tant en argent qu'en hommes, des grandes guerres qui ont affligé l'humanité depuis 1853 jusqu'à 1866, et ce que l'on peut appeler, en se servant de l'expression pittoresque d'un de nos députés : *la carte à payer* de chaque guerre.

Le terrain sur lequel nous entrons n'a pas été partout déblayé. Les pertes matérielles se divisent en pertes d'hommes et en pertes d'argent ; les pertes d'hommes, ce sont les statistiques, les pertes d'argent, ce sont les budgets qui nous les révèlent.

Une minutieuse exactitude est souvent difficile à atteindre. Pour les pertes d'hommes les documents officiels abondent, mais ils se contredisent : la plupart paraissent trop tôt après la guerre ; cette précipitation est une cause d'inexactitude considérable. Pour les deux grandes guerres de Crimée et d'Amérique, et pour la guerre du Schleswig, en ce qui concerne

la Prusse, il nous a été permis d'arriver à une précision complète. C'est que ces guerres ont été l'objet de grands travaux d'ensemble où les pertes ont été étudiées, comptées et classées méthodiquement avec art et avec science. Les rapports officiels sur la guerre de Crimée présentés au parlement anglais, le remarquable livre du docteur Chenu, les divers mémoires composant la *medical and surgical history of the rebellion*, la publication toute récente du docteur Lœffler sur la campagne du Schleswig, sont des travaux d'une rigueur scientifique ; malheureusement les documents sur les autres guerres n'ont ni cette portée ni cette autorité.

Quant aux finances, nous avons éprouvé aussi des embarras réels. Il est un moyen de calculer les pertes financières qui est fort en usage parmi nos publicistes et qui trouve bon accueil dans le public, c'est d'additionner les différents emprunts contractés en vue de la guerre et de prendre la somme de ces différents emprunts pour le solde des frais de guerre. Rien n'est plus simple, mais rien n'est moins exact. Tantôt, en effet, les sommes, empruntées en vue de la guerre ne sont dépensées qu'en partie pour la guerre. C'est ainsi que l'emprunt contracté en 1859 par la France, ne fut pas absorbé tout entier par la guerre d'Italie, et que la partie notable qu'avait épargnée la guerre, fut attribuée, par une loi spéciale, à des travaux d'utilité publique. D'autre part, il arrive souvent que la somme des emprunts est très-loin d'équivaloir à la somme des frais de guerre. Il faut tenir compte de la hausse des impôts anciens ou de l'établissement d'impôts nouveaux, de l'usage des ressources extraordinaires et des sommes importantes que l'on peut s'être procurées par la réduction des dépenses civiles et